

Décision dans la procédure d'opposition n° 3828/1999

Opposant/e, Waterman SA, Société anonyme, 4, rue du Texel, F-75014 Paris, représenté par Katzarov SA, 19, rue des Épinettes, 1227 Genève, Marque internationale n° 619 532 «HEMISPHERE»

contre

Défendeur/resse, Crédit Lyonnais, 19, Boulevard des Italiens, F-75002 Paris, Marque internationale n° 713 754 «SPHERE»

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a, le 10 septembre 2001, décidé:

1. La procédure d'opposition n° 3828 contre la marque internationale n° 713 754 «SPHERE», devenue sans objet, est close par classement.
2. La taxe d'opposition reste entièrement acquise à l'Institut.
3. Il n'est pas alloué de dépens.
4. Le refus provisoire émis à l'encontre de la marque attaquée sera retiré dès que la présente décision sera entrée en force.
5. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. Une copie de la décision attaquée est à joindre aux mémoires de recours.

10 septembre 2001

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:

Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 3828/1999

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.09.2001
Date	
Data	
Seite	4636-4636
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 649

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.